

Justificatif généré le 13/06/2023

Support de parution :



Date de parution : 13/06/2023
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/679555
N° d'annonce : 679555

EMERGENCE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 124 €

Siège social : 2313 Boulevard de la Défense 92000 NANTERRE

480 140 409 R.C.S. Nanterre

Suivant déclaration en date du 13 juin 2023, l'associé unique, la société VINCI IMMOBILIER, société par actions simplifiée à associé unique, 2313 Boulevard de la Défense 92000 Nanterre, 722 026 226 R.C.S. Nanterre a décidé de dissoudre la société EMERGENCE en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société EMERGENCE à la société VINCI IMMOBILIER.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du tribunal compétent.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Nanterre.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeMW2dC0m

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeMW2dC0m>

